Publié le 23 mars 2020

Spl Eaux de Castres-Burlats : Une tarification de la plus belle eau !

« Patrimoine commun de la nation », l'eau doit être préservée pour tous et accessible à tous… Une universalité que les Epl savent fort bien faire rimer avec solidarité comme le prouve la toute jeune Spl Eaux de Castres-Burlats qui a fait de la tarification sociale son emblématique sceau.

Créée en septembre 2019 pour optimiser les moyens techniques et opérationnels d'une gestion de l'eau et de l'assainissement jusqu'alors confiée à la régie respective de chacune des deux collectivités, la Spl Eaux de Castres-Burlats n'a pas seulement permis de « doter les deux collectivités d'un outil performant » comme l'avance son directeur, Pierre Lapelerie ; elle fut aussi « la meilleure solution pour concrétiser, sur l'ensemble du territoire, le droit d'accéder à l'eau potable dans des conditions économiquement acceptables par tous. »

L'Epl, source d'économies

Dès 2013*, la ville de Castres (41 600 hab., Tarn) s'était en effet inscrite parmi les collectivités volontaires souhaitant expérimenter une tarification sociale de l'eau. « La dynamique relevait des valeurs de la ville, aux côtés des bons d'essence et des aides aux complémentaires santé délivrés à certains publics », retrace Pierre Lapelerie. Ainsi, depuis six ans et en lien avec le CCAS, la ville participait pour 20 % (hors abonnement) à la facture des ménages en difficultés, en se basant sur la consommation moyenne annuelle d'un foyer de même composition. Mais à dix kilomètres de là, Burlats – 2 100 habitants seulement – manquait d'assise pour proposer une action similaire. « En rationalisant les méthodes de travail et partageant les coûts dans un esprit de service public, la mutualisation des deux régies a permis de développer des mécanismes de solidarité interne sans compromettre l'équilibre budgétaire », explique le directeur de la société. Ainsi, aux côtés des Castrais toujours bénéficiaires d'une possible participation à leur facture, les abonnés Burlacquois bénéficient désormais, eux aussi, d'un geste solidaire avec les 20 premiers mètres cubes gratuits pour tous.

Contre les dettes inépongeables

Coût de la mobilisation : moins de 50 000 euros annuels… Une goutte dans le budget, d'autant que, « au-delà d'instaurer une véritable équité d'accès à l'eau, la dynamique veut aussi inciter chacun à s'acquitter d'une partie de sa consommation plutôt que d'accumuler des dettes impossibles à rembourser », précise Pierre Lapelerie. Ou comment, grâce à une Epl source d'économie, des valeurs de solidarité peuvent aussi avoir raison des non-valeurs financières.

* Loi Brottes du 15 avril 2013 visant à préparer la transition vers un système énergétique sobre et portant

diverses dispositions sur la tarification de l’eau et sur les éoliennes